



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU BUREAU**

Bureau du **3 février 2014**

Décision n° **B-2014-4906**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Acquisition à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 1 à 3, avenue de l'Europe et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) de l'Ain, DYNACITE

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur :** Monsieur le Vice-Président Barral

**Président :** Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 janvier 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 4 février 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mme David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, M. Assi.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à Mme Laurent), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), Besson (pouvoir à M. Kimelfeld), Dognin-Sauze (pouvoir à M. Crédoz), Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), M. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Mme Peytavin, MM. Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents non excusés : Mme Domenech Diana, MM. Daclin, Calvel, Arrue, Passi, Sécheresse, Rivalta, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 3 février 2014****Décision n° B-2014-4906**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Acquisition à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 1 à 3, avenue de l'Europe et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) de l'Ain, DYNACITE**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 22 janvier 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre du réaménagement de l'avenue de l'Europe, la Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir une parcelle de terrain nu, déjà aménagée en voirie et stationnement, située 1 à 3, avenue de l'Europe à Rillieux la Pape et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) de l'Ain, DYNACITE.

Cette parcelle, d'une superficie de 1 660 mètres carrés est cadastrée AO 552. Cette parcelle est issue de la parcelle cadastrée AO 416.

Aux termes du compromis qui a été établi, l'OPH de l'Ain, DYNACITE consentirait à céder, ledit terrain, libre de toute location ou occupation, à titre purement gratuit ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu, libre de toute location ou occupation, déjà aménagée en voirie et stationnement, située 1 à 3, avenue de l'Europe à Rillieux la Pape, cadastrée AO 552 pour 1 660 mètres carrés et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) de l'Ain, DYNACITE, dans le cadre du projet de réaménagement de l'avenue de l'Europe.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la Ville, individualisée sur l'opération n° 0P17O1447, le 17 octobre 2011 pour la somme de 400 000 € en dépenses.

**4° - Cette acquisition** gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre, en dépenses : compte 2113 - fonction 824 et en recettes : compte 1328 - fonction 824 - exercice 2014.

**5° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 2112 - fonction 824, pour un montant de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 4 février 2014.**